

## SOMMAIRE

<i>Préface</i>	
<i>Hommage de deux amis au « Sage de Strasbourg »</i> .....	XXXI
<i>Avant-propos</i>	
<i>Des honneurs en général et des Mélanges Wachsmann en particulier</i> .....	1
<i>La liberté et les libertés publiques</i> par Paul AMSELEK <i>Professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)</i> .....	5
<i>Le minimalisme du Conseil constitutionnel</i> par Jordane ARLETTAZ <i>Professeur de droit public à l'Université de Montpellier, CERCOP</i> .....	15
<i>La constitutionnalisation des branches du droit :</i> <i>une affaire de points de vue ?</i> .....	
par Denis BARANGER <i>Professeur de droit public à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), Directeur de l'Institut Michel Villey</i> .....	25
<i>Une curiosité : l'unique procès pour offense sous de Gaulle contre un journaliste et écrivain de gauche</i> par Olivier BEAUD <i>Professeur de droit public à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)</i> .....	41
<i>Le « droit d'avoir des droits ». Brèves réflexions sur la citoyenneté de l'Union européenne à la lumière d'Hannah Arendt</i> par Myriam BENLOLO CARABOT <i>Professeure à l'Université Paris-Nanterre (Paris X), Maître des requêtes en service extraordinaire au Conseil d'État</i> ....	59

- Cour de justice de l'Union européenne, Cour européenne des droits de l'homme. Confiance mutuelle et droits fondamentaux : it takes two to tango*  
 par Florence BENOÎT-ROHMER  
 Professeur à l'Université de Strasbourg,  
 Présidente honoraire de l'Université Robert-Schumann ..... 73
- « Déjà à Rome... » La référence au droit municipal antique au XIX<sup>e</sup> siècle*  
 par Grégoire BIGOT  
 Professeur à l'Université de Nantes..... 93
- Régressions*  
 par Laurence BURGORGUE-LARSEN  
 Professeur de droit public à l'École de droit de la Sorbonne,  
 Membre de l'Institut de Recherche en droit international  
 et européen de la Sorbonne ..... 107
- Qui sont les ennemis des libertés publiques ?  
 La censure sociale à l'heure des nouvelles morales*  
 par Gérard CAHIN  
 Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II) ..... 113
- Une fiction dangereuse. Pour en finir avec l'ordre public « matériel »*  
 par Nicolas CHIFFLOT  
 Professeur de droit public à l'Université de Strasbourg,  
 Directeur-adjoint de l'Institut de Recherches Carré de Malberg  
 (IRCM) ..... 157
- Réflexions sur la neutralité axiologique, le préférable et l'impératif*  
 par Jean-Marie DENQUIN  
 Professeur émérite de l'Université Paris-Nanterre (Paris X) ..... 177
- Autant en emporte le vent ? Retour sur l'interprétation globalisante de la Convention européenne des droits de l'homme*  
 par Peggy DUCOULOMBIER  
 Professeur à l'Université de Strasbourg,  
 Institut de Recherches Carré de Malberg (UR 3399),  
 Lecturer honoraire de l'Université d'Aberdeen ..... 189
- Les droits fondamentaux des personnes publiques*  
 Par Xavier DUPRÉ DE BOULOIS  
 Professeur à l'Université Paris I, Panthéon-Sorbonne  
 ISJPS UMR 8103..... 203

<i>Comment la Cour de justice de l'Union européenne a forgé ses armes pour lutter contre l'illibéralisme ?</i> Par Francette FINES Professeure à La Rochelle Université, CEJEP .....	215
<i>Observations sur l'absorption des individus par l'État dans la doctrine administrativiste au XIX<sup>e</sup> siècle</i> par Simon GILBERT Professeur de droit public à l'Université Paris-Est Créteil (MIL, UPEC, 94000).....	229
<i>Patrick Wachsmann et le contentieux constitutionnel</i> par Valérie GOESEL-LE BIHAN Professeure de droit public à l'Université Lumière Lyon II .....	243
<i>De l'homme naturel à l'homme de la loi. Exégèse de Genèse ; 2, 16-17</i> par René GUTMAN Grand rabbin émérite de Strasbourg et du Bas-Rhin.....	251
<i>La part de l'Homme</i> par Mattias GUYOMAR Juge à la Cour européenne des droits de l'homme élu au titre de la France .....	255
<i>La liberté d'expression sauvée par les juges ?</i> par Catherine HAGUENAU-MOIZARD Professeur de droit public à l'Université de Strasbourg, CEIE.....	261
<i>« Quelque chose passe »</i> par Andrea HAMANN Professeur à l'Université de Strasbourg .....	279
<i>Cour de justice de l'Union européenne, Cours constitutionnelles nationales et juridictions ordinaires : quel est le juge des droits fondamentaux garantis par le droit de l'Union ?</i> par Jean-Paul JACQUÉ Professeur émérite à l'Université de Strasbourg, Directeur général honoraire au Conseil de l'Union européenne ...	287
<i>Chronique constitutionnelle étrangère. La crise politique au San Theodoros : entre Legalidad et Legitimidad</i> par Olivier JOUANJAN Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), Professeur associé à l'Universidad Karl Marx de Mandiocapolis.	311

<i>Pour Patrick</i>	
par Renée KOERING-JOULIN <i>Agrégée des facultés de droit, Conseillère honoraire à la Cour de cassation, Membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme</i> .....	325
<i>Liberté et rationalité</i>	
par Jean-François LAFAIX <i>Professeur de droit public à l'Université de Strasbourg</i> .....	327
<i>La difficile acculturation du parquet français à l'Europe. Une mise en perspective à la lumière du droit allemand</i>	
par Jocelyne LEBLOIS-HAPPE <i>Professeure de droit pénal à l'Université de Strasbourg, Centre de droit privé fondamental – EA 1351</i> .....	341
<i>Les membres du Conseil constitutionnel comparés à ceux du Bundesverfassungsgericht : deux nuances et une vraie différence</i>	
par Martine LOMBARD <i>Professeure à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)</i> .....	359
<i>Du traitement des grandeurs posthumes. Réflexions sur la « panthéonisation »</i>	
Par Wanda MASTOR <i>Professeur de droit public à l'université Toulouse-Capitole</i> .....	375
<i>La singularité des libertés économiques</i>	
par Étienne MULLER <i>Professeur à l'université de Strasbourg, Faculté de droit, Institut de Recherches Carré de Malberg (IRCM)</i> .....	389
<i>Les droits fondamentaux au soutien des libertés de circulation en droit de l'Union européenne : de nouvelles perspectives ?</i>	
par Fabrice PICOD <i>Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), Chaire Jean Monnet</i> .....	403
<i>Le droit des libertés publiques au secours du droit administratif. Retour sur l'affaire Dieudonné et la distinction entre police administrative et police judiciaire</i>	
par Benoît PLESSIX <i>Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)</i> .....	419

<i>La grande chambre de la Cour européenne des droits de l'homme, une instance de protection des états parties ?</i> par David SZYMCZAK <i>Professeur de droit public, Sciences Po Bordeaux.....</i>	439
<i>La liberté religieuse dans La Juive (Halévy) et Les Huguenots (Meyerbeer). Interpellations</i> par Quentin URBAN <i>Maître de conférences (HDR), Faculté de droit de Strasbourg....</i>	455
<i>Les libertés du prisonnier</i> par Jean WALINE <i>Professeur émérite à l'Université Robert Schuman de Strasbourg</i>	469
Liste des souscripteurs .....	483

Qu'il est difficile d'écrire, qui plus est à quatre mains, un hommage personnel à un universitaire, à un grand professeur d'Université, qui est par ailleurs un ami, un très proche ami. Pourtant, c'est à cette entreprise un peu personnelle que nous avons succédé en acceptant l'invitation à double de Nicolas Chifflet qui a été la cheville ouvrière, pour la bienveillance et l'attention de ces *Mélanges* en l'honneur de Patrick Wachsmann, son codirecteur de thèse.

Que Patrick soit un grand universitaire, nous n'en disons pas grand-chose tant simplement parce que les contributions ici rassemblées suffisent à l'établir. Et puis tout le monde le sait. Quand on lit le professeur Wachsmann, on ne perd jamais son temps. C'est à chaque fois de la belle ouvrage. Un habitué jusqu'au bout des ongles, précis, fin et toujours persuasif. Bref, il s'écrit (souvent pour ne rien dire) et pourtant, il a beaucoup écrit. Lorsqu'il a des critiques à faire entendre, il n'hésite pas à tremper sa plume dans l'acide, en bon disciple de Charles Eisenmann. Mais le grand maître sait se faire également didactique, comme le prouve son *opus magnum*, *La Liberté publique*. Gérard Cahin, dans sa contribution aux présents *Mélanges*, dit l'essentiel : ce manuel échose la concurrence. Un bon manuel de droit est ce manuel. Ne pas l'appeler, c'est un peu comme si l'on avait dit, à l'époque, au lieu de nos études, que le *Carvenot* n'était pas à recommander pour le droit civil au motif qu'il ne était pas assez de jurisprudence, une inconcevable et impardonnable faute de goût.

Dans le milieu universitaire, nous rencontrons de grands maîtres, d'impressionnants collègues, des rieurs et des fâchés qui nous ont fait découvrir et nous font comprendre ce que nous n'avions pas pu seul comprendre. Ils sont si présents. Nous pourrions passer avec eux des heures d'entretien et d'admiration. Mais il est beaucoup plus facile de leur rendre hommage, de leur offrir un livre, une œuvre, une œuvre profonde et singulière.